

J'espère, quant à moi, que le sénateur McGovern obtiendra l'investiture de son parti, qu'il accédera à la présidence des États-Unis et entreprendra ce qu'il a l'intention de faire, car il s'engage à peu près dans la même direction dont nous discutons au Canada. Il a récemment fait allusion à «l'extorsion» que pratiquent les sociétés américaines, indiquant par là que le citoyen moyen et pauvre des États-Unis subventionne, dans une mesure fantastique, l'empire des sociétés. Il a l'intention de modifier cela s'il est élu à la présidence.

A mon avis, ce phénomène n'a pas lieu qu'aux États-Unis. Si l'on examine le déplacement du fardeau fiscal qui s'est produit au Canada depuis 1950, et qu'on se soucie le moins de l'équité, on verrait là une situation inquiétante. En 1950, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait 26.7 p. 100 de la charge fiscale totale, alors que l'impôt des sociétés en représentait 28 p. 100, soit des proportions à peu près équilibrées. En 1953, la part de l'impôt sur le revenu des particuliers est passée à 33.5 p. 100, alors que celle de l'impôt des sociétés a baissé à 24.3 p. 100. En 1956, la part de l'impôt des sociétés a encore baissé, jusqu'à 23.9 p. 100, alors que celle de l'impôt des particuliers est restée à 33.5 p. 100. En 1957, la dernière année de gouvernement libéral avant le changement, la part de l'impôt des particuliers est passée à 37.1 p. 100, alors que celle de l'impôt des sociétés est tombé à 20.6 p. 100.

Puis, nous avons changé de gouvernement. Nous sommes passés des mauvais jours libéraux aux beaux jours conservateurs. On aurait pu s'attendre, étant donné le milieu populaire d'où venait le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), à un déplacement sensible de la charge fiscale selon lequel le citoyen moyen aurait payé moins, et les sociétés, davantage. Mais on n'a pas constaté de déplacement de ce genre, on a simplement vu se poursuivre la même tendance injuste. La première année du gouvernement Diefenbaker, la part de l'impôt des sociétés était de 21.8 p. 100, et celle de l'impôt des particuliers, de 35.6 p. 100. L'année suivante, la part de l'impôt des particuliers était de 38.4 p. 100, et celle de l'impôt des sociétés, de 20.1 p. 100. Ce dernier pourcentage a encore baissé l'année suivante du gouvernement Diefenbaker.

Puis il y a de nouveau eu un changement, et les libéraux ont repris le pouvoir. Tout le monde pensait encore que le changement de gouvernement allait s'accompagner d'un déplacement de la charge fiscale, mais la même tendance s'est maintenue. Le montant payé par les sociétés du Canada a commencé à baisser de manière sensible.

Quelle est la situation actuelle? Souvenez-vous qu'en 1950, les sociétés payaient 28 p. 100 de la charge fiscale, alors que les citoyens ordinaires en payaient, sous forme d'impôt sur le revenu, 26.7 p. 100. En 1973, selon les taux d'impôt actuels, la part de la charge fiscale payée par les sociétés va diminuer jusqu'à 12.2 p. 100, alors que celle des particuliers va atteindre 49.9 p. 100. C'est là un renversement de tendance complet que doit noter quiconque se préoccupe réellement de l'égalité fiscale au Canada. Le gouvernement libéral n'a fait aucun progrès dans ce domaine par rapport au gouvernement conservateur qui l'avait précédé, et qui, à son tour, n'avait fait aucun progrès par rapport au gouvernement libéral qui l'avait précédé lui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Plus les choses évoluent, plus elles restent les mêmes.

M. Broadbent: Nous avons au Canada ni plus ni moins qu'une bonification fort prononcée de l'impôt des sociétés, qui ne semble inquiéter aucun des partis traditionnels de notre pays.

Qu'est-il arrivé du programme du MEER? On en a parlé aujourd'hui comme d'un programme créateur d'emplois, mais qui n'offre que peu d'avantages. Nous avons consacré 1,2 milliard de dollars pour ce programme, depuis 1969. La seule étude qui a été réalisée sur les programmes du MEER et qui a été rendue publique conclut au gaspillage. Selon l'étude, ces fonds ne sont pas dépensés comme ils devraient l'être.

Cette étude a porté sur 72 p. 100 de 25 sociétés dont l'avoir s'établissait à 20 millions de dollars ou plus au mois de mars de l'année dernière. Elle a révélé que ces sociétés avaient fait des bénéfices plantureux. La décision de s'implanter dans une partie du Canada plutôt que dans une autre n'avait absolument rien à voir avec les subventions fournies à même l'argent des contribuables canadiens. En résumé, les sociétés envisageaient d'aller exactement là où elles se sont vraiment implantées, mais elles ont faussé leurs livres et raconté de belles histoires pour obtenir l'aide du gouvernement. C'est là un exemple de tout un programme d'expansion régionale, et de tout un gaspillage de l'argent des contribuables.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. John Roberts (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que les autres orateurs ont dit aujourd'hui durant le présent débat. Malheureusement, il m'a été impossible d'être ici pour tout entendre. Il est inutile de revenir sur le discours du député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), et d'ailleurs on ne saurait en dire grand-chose. Peut-être que la chose la plus aimable et la plus cruelle qu'on puisse en dire, c'est qu'il était à son niveau normal. Le discours du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) en est un qui, je l'avoue, a attiré ma sympathie surtout lorsqu'il a souligné le besoin de faire plus pour aider les petits commerçants dans notre société.

Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Howard) a déjà parlé de ce problème. Je dirais que le problème est tel qu'il ne peut être réglé par les seules concessions d'impôts concernant les bénéficiaires des petites entreprises. Le Canada éprouve vraiment beaucoup de mal à trouver et à fournir à la petite entreprise le capital de base dont elle a besoin pour s'établir. C'est très bien de donner des avantages fiscaux à ceux qui ont surmonté les obstacles de l'établissement. Toutefois, ce dont nous avons besoin, et je crois que notre régime financier n'a pas su fournir ce capital, ce sont des institutions maintenues par le gouvernement et qui répondent aux exigences en matière de capital. Nous pourrions peut-être examiner ici ce qui se fait aux États-Unis afin de mettre à la disposition du commerce davantage de capitaux nécessaires à des entreprises qui sont forcément très risquées.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a soulevé une question sur laquelle j'aimerais revenir. Il a avancé—et